

## KANT ET LA MODERNITÉ : ENTRE DEVOIR ET PENSÉE ÉLARGIE

Kléber Auguste Sèdjro BONON  
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)  
E-mail : [kaugts@gmail.com](mailto:kaugts@gmail.com)

**Résumé :** Si, par la synthèse, la *Critique de la raison pure* installe la philosophie comme activité, en tant que marqueur principal des temps modernes, c'est davantage la philosophie pratique qui célèbre la modernité à travers le devoir moral et la pensée élargie par-delà le renouveau de la métaphysique. Les objets de la métaphysique réputés réfractaires à la connaissance théorique retrouvent toute leur nécessité avec la raison pratique. C'est assurément parce que la loi morale, dans son rapport dialectique entre impératif hypothétique et impératif catégorique, s'impose à l'homme, que la philosophie moderne rencontre sa réalité effective. Car, la philosophie comme activité trouve son accomplissement non pas dans le « refoulement » des thèses métaphysiques, mais plutôt dans la capacité de savoir, de façon cohérente, ce « que je dois faire » face aux idées de la raison pure sur le suprasensible qui, précisément, sont irréductibles.

**Mots-clés :** Devoir, Kant, Modernité, Pensée élargie, Philosophie pratique.

**Abstract:** If, by synthesis, the *Critique of Pure Reason* establishes philosophy as an activity, as the main marker of modern times, it is more practical philosophy that celebrates modernity through moral duty and extended thought beyond the renewal of metaphysics. Objects of metaphysics reputed to be refractory to theoretical knowledge find all their necessity with practical reason. It is certainly because the moral law, in its dialectical relationship between the hypothetical imperative and the categorical imperative, imposes itself upon man, that modern philosophy finds its actual reality. For philosophy as an activity finds its fulfillment not in the “repressing” of metaphysical theses, but rather in the ability to know, in a coherent way, what I must do in the face of pure reason's ideas on the super-sensitive, which, precisely, are irreducible.

**Keywords:** Duty, Enlarged thinking, Kant, Modernity, Practical philosophy.

## Introduction

La *Critique de la raison pure* n'a pas eu raison des idées de la raison pure sur le suprasensible, malgré son exigence fondamentale de conduire jusqu'à son exténuement, l'œuvre de déconstruction de la métaphysique spéculative. Cette déconstruction comme l'affirme E. Kant (1980, AK IV, 9 ; PI I, 727-728),

[...] est la mise en demeure adressée à la raison de reprendre à nouveau la plus difficile de toutes ses tâches et d'instituer un tribunal qui lui donne assurance en ses justes prétentions, mais qui, en revanche, puisse en finir avec ses présomptions non fondées, non par des décisions arbitraires, mais par ses lois éternelles et immuables ; ce tribunal est la *Critique de la raison pure* elle-même.

Par cette exigence, Kant solde les comptes de la métaphysique spéculative en la restreignant dans ses limites propres. Ce faisant, il sonne définitivement le glas de la métaphysique à l'ancienne et, par là-même, de la philosophie comme vision. Il permet ainsi à la philosophie moderne de s'élever à son point culminant. Cependant, la mission assignée à la première *Critique* ne se limite pas simplement à déconstruire la métaphysique, mais surtout à construire une métaphysique rigoureuse qui s'inscrit dans un système de connaissance objectivement valide. Car la « critique » est l'examen en vue de construire la science. Il s'agissait donc de fournir une réponse valide à la question de la connaissance des objets métaphysiques. Or à la question « que puis-je savoir du suprasensible ? », l'enquête transcendantale a abouti à la réponse « rien ». La *Critique de la raison pure* refuse ainsi d'assumer la totalité du cahier des charges pour la réalisation effective de la philosophie comme activité. Du moins n'assume-t-elle que partiellement la réalisation de la philosophie moderne. Elle commet l'aveu de son incapacité de nous faire connaître théoriquement la métaphysique.

Cet aveu atteste que la réalité des objets de la métaphysique ne renvoie pas à un intérêt théorique, mais plutôt à un intérêt pratique. Ainsi, ce qui, en réalité, est recherché dans les objets de la métaphysique, n'est-il pas la connaissance théorique de l'âme ou de Dieu, mais plutôt la maîtrise de ce qu'il faut faire si la volonté est libre, si Dieu existe, s'il y a une vie future c'est-à-dire, si l'âme est immortelle (E. Kant, 1980, AK III, 518 ; PI I, 1359). Dès lors se pose un problème.

Pourquoi la philosophie moderne ne se satisfait-elle pas de l'éviction pure et simple de la métaphysique théorique, pour sa réalisation complète, puisque cette éviction a donné lieu à la réhabilitation de la science, de la connaissance objective elle-même ? Autrement dit, Pourquoi le renouveau de la métaphysique qui révolutionne entièrement le domaine de la connaissance, n'a-t-il pas permis la réalisation effective de la philosophie moderne ? Dans quelle mesure la philosophie moderne nécessite-t-elle la raison pratique pour sa véritable réalisation ? En quoi le dépassement de la synthèse des jugements, est-il nécessaire pour que se réalise la philosophie comme activité ?

L'hypothèse de cette étude, c'est qu'en dépit du fait que c'est la question « que puis-je savoir ? » qui a porté la philosophie moderne à son niveau le plus élevé depuis l'avènement du cogito ; sa réalisation complète, effective, réclame des réponses claires aux questions persistantes de la raison pure sur le suprasensible. Mais si la prise en compte de ces questions échappe à la connaissance théorique, c'est qu'elles exigent l'action, d'autant que la philosophie moderne se veut, en l'occurrence, activité. Or, agir, c'est agir moralement, ce qui installe la complétude de la philosophie moderne au cœur de la raison pratique.

La vérification de cette hypothèse passe d'abord par la méthode analytique qui permet d'examiner le devoir kantien comme principe fondateur de l'action morale. Elle passe, ensuite, par la méthode déductive pour montrer que l'accomplissement du devoir conduit nécessairement à la pensée élargie incarnée dans le concept kantien de la réflexion comme activité, par-delà le souverain bien de l'individu.

Il s'est agi d'étudier, en premier lieu, la philosophie de l'activité en tant que devoir, à partir des impératifs hypothétiques et catégorique. Cette étude conduite à son achèvement, a permis de mettre en exergue les deux piliers fondamentaux de l'action morale que sont le désintéressement et l'universalité. Ces deux piliers ont conduit, en deuxième lieu, à l'examen de la philosophie de l'activité en tant que réflexion. Deux principes fondamentaux qui s'articulent pour célébrer le respect de la dignité humaine. C'est cette célébration qui consacre l'humanisme moderne comme le moment de réalisation de la philosophie moderne. Avec l'humanisme, la philosophie comme activité établit les paradigmes du monde moderne à partir du souverain bien de la personne et la pensée élargie pour l'humanité.

## 1. La philosophie de l'activité en tant que devoir

La philosophie comme activité, c'est la philosophie devenue activité de l'esprit. Mais pourquoi, pour faire la modernité, la philosophie devrait-elle se définir comme activité ?

En effet, face à un univers qui n'est, en réalité, qu'un tissu de forces dénué de toute signification, la philosophie va consister en un travail de l'esprit, une activité de synthèse, de connexions logiques. Il s'est agi de construire des lois qui établissent des liaisons cohérentes entre des phénomènes dont l'ordonnement n'est plus donné par la nature. Ces liaisons construites sont censées éclairer des phénomènes qui, naturellement, apparaissent incompréhensibles.

Il y lieu d'élucider, dans le même sens, comment le devoir caractérise la philosophie comme activité. Si l'ordre naturel n'est plus la référence à suivre pour régir l'action morale, quel serait le principe sur lequel doit reposer les règles de l'action morale ? Kant répond par la seule volonté de l'homme qu'il désigne par l'expression « règne des fins » qui a pour principe suprême, le respect d'autrui :

La volonté est conçue comme une faculté de se déterminer soi-même à agir *conformément à la représentation de certaines lois*. Et une telle faculté ne peut se rencontrer que dans des êtres raisonnables. Or, ce qui sert à la volonté de principe objectif pour se déterminer elle-même, c'est la *fin*, et, si celle-ci est donnée par la seule raison, elle doit valoir également pour tous les êtres raisonnables. (E. Kant 1985, AK IV, 427 ; Pl II, 292).

Or, le respect à l'égard d'autrui n'a rien de naturel. Il exige des efforts, et c'est précisément en cela que la loi morale s'impose à nous sous la forme d'un impératif, d'un devoir. Et c'est cet effort qu'impose le devoir que Kant appelle la « bonne volonté ». L'homme est alors une « fin en soi », et non un moyen à utiliser au service d'une fin. Il est le commencement et la fin de toute valeur et de toute dignité morales.

Ainsi, autant les objets de la métaphysique sont inconnaissables, autant sont-ils toujours présents, imposants, sans cesse forgés par la raison, et irréductibles. C'est qu'en fait, la réalité de ces objets trouve leur expression dans l'action fondée sur le devoir. L'exercice de la volonté libre, l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme sont les conditions de possibilité d'une réponse cohérente à la question : « que dois-je faire ? ». Ce sont des thèses que l'homme en tant qu'être raisonnable et fini, doit postuler (E. Kant, 1980, AK III, 519 ; Pl I,

1361), étant entendu que la « loi morale » s'impose à lui dans un rapport dialectique entre impératifs hypothétiques et impératif catégorique.

### **1.1. Les actions pré-morales**

Le devoir ne peut s'illustrer comme l'élément principal de déploiement de la philosophie de l'activité que par les impératifs. Aussi, Kant introduit-il sa philosophie pratique dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, en commençant par cerner la spécificité de l'action morale à partir de la distinction de trois types d'impératifs susceptibles de commander l'action en général. De ces trois types d'impératifs, les deux premiers, sont des impératifs hypothétiques. Ils peuvent être soit des impératifs de l'habileté, soit des impératifs de la prudence. « Les impératifs hypothétiques représentent la nécessité pratique d'une action possible, considérée comme moyen d'arriver à quelque autre chose que l'on veut » (E. Kant, 1985, AK IV, 414 ; PI II, 276). Il s'agit d'un moyen d'action pour parvenir à un but. C'est un principe qui conduit à agir en vue de l'obtention d'un gain. Il guide le sujet agissant vers la réalisation de son bien propre, qu'il s'agisse d'un bien individuel ou collectif. E. Kant (1985, AK IV, 414 ; PI II, 277) précise que « L'impératif hypothétique exprime donc seulement que l'action est bonne en vue de quelque fin, *possible* ou *réelle*. ».

#### **1.1.1. L'activité de l'habileté**

Les impératifs de l'habileté nous prescrivent ce que nous devons faire pour atteindre une fin quelconque, bonne ou mauvaise. Ils nous disent : si tu veux telle fin, alors tu dois utiliser tels moyens, peu importe la valeur morale de ces moyens :

Que la fin soit raisonnable et bonne, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit ici, mais seulement de ce qu'il faut faire pour l'atteindre. Les prescriptions que doit suivre le médecin pour guérir radicalement son homme, celles que doit suivre un empoisonneur pour le tuer à coup sûr, sont d'égale valeur, en tant qu'elles leur servent les unes et les autres à accomplir parfaitement leurs desseins. (E. Kant, 1985, AK IV, 415 ; PI II, 277).

Au sein de la catégorie des impératifs hypothétiques, les impératifs de l'habileté présentent une spécificité. Celle qui les rend rivaux à des intérêts particuliers. Ils concernent des fins qui dépendent uniquement du choix de tel individu particulier. La raison est alors au service des fins posées arbitrairement par l'individu. C'est précisément

ce qu'illustre E. Kant (1985, AK IV, 415 ; Pl II, 277) dans l'exemple des choix qu'opèrent les parents pour la formation de leurs progénitures. « Comme dans la première jeunesse, on ne sait pas quelles fins pourraient s'offrir à nous dans le cours de la vie, les parents cherchent principalement à faire apprendre à leurs enfants une *foule de choses diverses* ; ils pourvoient à l'*habileté* dans l'emploi des moyens en vue de toutes sortes de fins ».

### **1.1.2. L'activité de la prudence**

Les impératifs de la prudence sont plus proches de ce que Kant nomme la moralité, en ce qu'ils prescrivent ce qu'il faut faire pour obtenir des fins communes à l'humanité (comme la santé ou le bonheur), et non plus seulement des fins particulières à chaque sujet. Toutefois, deux traits séparent encore les impératifs de la prudence de l'impératif moral :

- 1- la raison demeure un instrument au service de la sensibilité, des inclinations ;
- 2- les fins que les impératifs de la prudence aident à réaliser sont communes à l'humanité en tant qu'espèce animale, biologique.

C'est, en effet, en tant qu'espèce biologique que les hommes s'accordent à vouloir santé, conservation de soi, bien-être. La prudence caractérise l'éthique eudémoniste de type aristotélicien qui fait du bonheur, la fin ultime de l'action. « Aussi l'impératif qui se rapporte au choix des moyens en vue de notre bonheur propre, c'est-à-dire la prescription de la prudence, n'est-il toujours qu'*hypothétique* » (E. Kant, 1985, AK IV, 416 ; Pl II, 278). Or, pour Kant, l'homme, à travers la quête du bonheur ne se distingue pas encore de l'animalité, c'est-à-dire qu'à ce niveau de simple recherche du bonheur, l'homme n'assume pas des fins qui correspondent à sa nature spécifique d'être sensible et raisonnable. Car, « l'action est commandée, non pas absolument, mais seulement comme moyen pour un autre but. » (E. Kant, 1985, AK IV, 416 ; Pl II, 278).

### **1.2. L'action morale**

La question de l'action morale, à proprement parler, est la question du devoir. Elle repose sur l'impératif catégorique. L'autre type d'impératif que Kant aborde après avoir écarté, en premier lieu, de la

détermination de l'action morale, les différentes sortes d'impératifs hypothétiques : je dois faire ceci si (dans l'hypothèse où) je veux obtenir cela.

Afin de cerner avec précision la réalité de l'action morale, il y a lieu de s'arrêter sur le contenu définitionnel du concept d'impératif moral.

Enfin il y a un impératif qui, sans poser en principe et comme condition quelque autre but à atteindre par une certaine conduite, commande immédiatement cette conduite, cet impératif est CATÉGORIQUE. Il concerne, non la matière de l'action ni ce qui doit en résulter, mais la forme et le principe dont elle résulte elle-même ; et ce qu'il y a en elle d'essentiellement bon consiste dans l'intention, quelles que soient les conséquences. Cet impératif peut être nommé impératif de la MORALITÉ. (E. Kant, 1985, AK IV, 416 ; PI II, 278-279).

À la question « que dois-je faire ? », la réponse est : « je dois agir moralement ». Mais qu'est-ce donc qu'une action morale ? C'est une action accomplie uniquement par devoir, par pur respect pour l'« impératif catégorique ». L'impératif catégorique me commande ce que je dois faire en tant qu'être raisonnable, sans condition, indépendamment de toute fin subjective particulière. Autrement dit, il débarrasse la volonté de toute détermination matérielle. Ainsi apparaît la première caractéristique principale de l'action morale : le désintéressement. Aucun « but à atteindre » n'est posé comme conditionnalité à l'action.

En plus du désintéressement, l'action morale requiert une seconde caractéristique principale, corollaire de la première : l'universalité. « Puisque la loi ne contient aucune condition à laquelle elle soit astreinte, il ne reste rien que l'universalité d'une loi en général, à laquelle la maxime de l'action doit être conforme, et c'est seulement cette conformité que l'impératif nous représente proprement comme nécessaire. » (E. Kant, 1985, AK IV, 421 ; PI II, 284). À travers l'impératif catégorique, c'est la raison seule qui détermine l'action, m'ordonnant de n'adopter que des principes d'action universalisables sans contradiction, c'est-à-dire susceptibles d'être adoptés par tous les êtres raisonnables. « L'impératif universel du devoir pourrait encore être énoncé en ces termes : *Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée par ta volonté en LOI UNIVERSELLE DE LA NATURE.* » (E. Kant, 1985, AK IV, 421 ; PI II, 285).

L'impératif catégorique permet d'exclure de la moralité, tous les principes d'action qui ne peuvent être universalisés au risque d'être

absurdes. Par exemple, je ne peux vouloir mentir, car universaliser le mensonge serait absurde<sup>1</sup>. Mais pourquoi est-ce un devoir moral de ne pas mentir ? Ce n'est pas parce qu'une religion quelconque interdit le mensonge, mais uniquement parce que ma raison me montre qu'universaliser le mensonge serait absurde. Ce que nous devons faire ou ne pas faire ne se fonde pas dans la volonté de Dieu, à supposer qu'il existe, mais dans la simple raison humaine. Être moral, ce n'est pas obéir aveuglément à des interdits imposés de l'extérieur, mais réfléchir à l'universalisation de nos principes subjectifs d'action (nos « maximes ») pour rejeter ceux qui deviennent absurdes une fois universalisés.

Le devoir est, en fin de compte, l'instance où s'opère la synthèse entre la volonté déterminée formellement et l'impératif catégorique pour la réalisation de l'action. Il enveloppe la double caractéristique de désintéressement et d'universalité qui constituent les deux piliers fondamentaux de l'action morale. Ceux-ci déterminent la philosophie de l'activité comme réflexion.

## **2. La philosophie de l'activité en tant que « réflexion »**

La « réflexion » est une activité particulière de l'esprit que Kant développe dans la *Critique de la faculté de juger* en réponse à la troisième question critique, la question du salut, la question, en réalité, du sens de l'existence humaine. Le concept de la réflexion est à l'origine de « la pensée élargie » par laquelle l'individu sort de son particularisme pour s'ouvrir à plus d'humanité, afin de donner une signification, une dimension importante à sa vie. Grâce à ce salut qui n'est plus ni cosmique, ni religieux, Kant nous conduit aux portes de la philosophie contemporaine. Mais avant la réflexion, il y a une première activité de synthèse qui inaugure la réponse à la question « que m'est-il permis d'espérer ? », c'est la synthèse entre la vertu et le bonheur pour le souverain bien.

Il est clair que la philosophie comme activité de synthèse tient, de part en part, l'œuvre de Kant. La synthèse constitue le lien indéfectible qui unit les trois *Critiques*, qui manifeste leur cohésion fondamentale, aussi bien que la cohérence et la portée de la philosophie

---

<sup>1</sup> Contraire à la raison, dépourvu de sens.



kantienne. Si la *Critique de la raison pure* ne se limite pas à la question « que puis-je savoir ? », la question « que dois-je faire ? » déborde les limites strictes de la *Critique de la raison Pratique*, tandis que la question « que m'est-il permis d'espérer ? », s'étend largement au-delà de la *Critique de la faculté de juger*. En réalité, la troisième question habitait dès le départ l'ensemble des trois *Critiques*, du souverain bien que la personne humaine peut espérer jusqu'à la pensée élargie que l'humanité tout entière peut espérer.

## **2.1. Le souverain bien de la personne comme activité de synthèse**

La *Critique de la raison pure* se préoccupait déjà de la question du salut, en demandant si « en me conduisant de telle sorte que je ne sois pas indigne du bonheur, il m'est permis d'espérer que je pourrais y participer par là » (E. Kant, 1980, AK III, 525 ; PI I, 1368). À cela, Kant répond que l'impératif moral commandant une action qui nous rend dignes d'être heureux, autorise déjà l'espoir d'un bonheur proportionné à la moralité de notre action. « Chacun a sujet d'espérer le bonheur dans la mesure précise où il s'en est rendu digne dans sa conduite » (E. Kant, 1980, AK III, 525 ; PI I, 1368). Mais c'est la *Critique de la raison pratique* qui va véritablement développer la question du souverain bien, qui n'est rien d'autre que la synthèse du bonheur et de la vertu, but ultime de l'individu libre. L'articulation de la vertu et du bonheur, au sens où la vertu serait la cause indirecte du bonheur, est possible à condition de supposer la liberté, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

La liberté conditionne la vertu au sens où elle donne, au sujet, le pouvoir d'agir moralement. Dieu en tant qu'auteur moral du monde accordant le bonheur à celui qui s'en est rendu digne, à proportion de la vertu de ce dernier. L'immortalité de l'âme humaine appelée à évoluer indéfiniment au regard de la vertu, jusqu'à participer du bonheur en guise de récompense ultime.

Si le respect du devoir moral permet à l'individu humain de se rendre digne du bonheur, en espérant que Dieu proportionne son bonheur au mérite moral dont il a fait preuve, ce que l'humanité tout entière peut espérer, quant à elle, plonge ses racines dans la « réflexion » et le « sens commun » qui conduisent à la « pensée élargie ». C'est précisément en cela que la *Critique de la faculté de*

*juger* dépasse infiniment la simple problématique de l'esthétique. Elle ne se borne pas simplement à apporter une solution à la question épineuse des critères du jugement de goût, mais elle doit être reçue comme une véritable doctrine du sens de la vie, une doctrine du salut. Et c'est dans cette expérience de l'élargissement de soi, de l'ouverture de la vue et de l'horizon, que se situe, par-delà la recherche de la connaissance théorique et le respect des impératifs de l'éthique, la finalité de l'existence humaine.

## **2.2. La réflexion pour la « pensée élargie » au service de l'humanité**

Dans la droite ligne du principe d'universalité des lois morales qui régissent l'action, la notion de « pensée élargie » est la pensée qui est en capacité de s'élever pour « se mettre à la place d'autrui », non pas simplement pour le comprendre, mais pour examiner ses propres jugements et valeurs du point de vue qui pourrait être celui de l'autre. C'est la réflexivité qui élargie l'horizon en rompant toutes les barrières, toutes les limitations de la « pensée bornée ».

La pensée élargie induit des valeurs profondément démocratiques et humanistes selon lesquelles, pour respecter les différences et les identités culturelles éloignées des nôtres, il faut être capable d'instaurer une distance d'avec soi-même, la distance de l'esprit critique. Cela exige de se comprendre soi-même en instituant la possibilité d'avoir sur ses propres traditions un regard extérieur. C'est ce qu'exige l'autoréflexion qui permet la prise en compte des points de vue étrangers aux nôtres.

Contrairement à l'esprit borné qui reste enfermé dans sa communauté d'origine, au point de penser qu'elle est la seule possible, la seule bonne et légitime, l'esprit élargi est capable de contempler le monde dans toutes ses facettes, dans sa complexité, dans sa diversité et sa richesse. Car, il accepte de décentrer sa perspective initiale, de s'arracher au cercle limité de l'égoïsme pour pouvoir ainsi pénétrer les coutumes et les valeurs éloignées des siennes, puis en revenant à lui-même, prendre conscience de lui d'une manière distanciée, moins dogmatique, et enrichir ainsi considérablement ses propres vues, par le fait qu'il ait accédé à la sphère du « sens commun ». E. Kant (1985, AK V, 293 ; Pl II, 1072) précise :

Sous l'expression de *sensus communis*, il faut entendre l'idée d'un sens commun à tous, c'est-à-dire l'idée d'une faculté de juger qui dans sa réflexion tient compte, lorsqu'elle pense (*a priori*), du mode de représentation de tous les autres êtres humains afin d'étayer son jugement *pour ainsi dire* de la raison humaine dans son entier, et ainsi échapper, à l'illusion [...] produite par des conditions subjectives de l'ordre du particulier.

Le sens commun permet d'échapper au communautarisme (repli communautaire) et à l'égoïsme identitaire. Il permet d'observer le principe fondamental de la faculté de juger réfléchissante, le principe de la « pensée élargie » qui consiste à « penser en se mettant à la place de tout autre », seule condition de possibilité pour l'humanité d'espérer réaliser la coexistence pacifiée des libertés. Cette pensée élargie, repose, somme toute, sur trois maximes essentielles énoncées par Kant (1985, AK V, 294 ; Pl II, 1073) dans le paragraphe 40 de la troisième *Critique* : « 1. penser par soi-même ; 2. penser en se mettant à la place de tout autre être humain ; 3. penser toujours en accord avec soi-même. La première est la maxime de la pensée *sans préjugé*, la deuxième celle de la pensée *ouverte*, la troisième celle de la pensée *conséquente*. »

### Conclusion

Si cette étude présente un intérêt, c'est celui d'affirmer que Kant est le véritable père fondateur de la modernité. Si, de façon conventionnelle, l'histoire de la philosophie retient Descartes comme l'initiateur des temps modernes, Kant est celui qui a hissé la modernité à son niveau le plus élevé, en installant résolument la connaissance par la synthèse, à travers la question critique « que puis-je savoir ». Cette interrogation a résolu une difficulté épistémologique majeure. Celle qui consiste à soustraire la connaissance, et tout particulièrement, la philosophie, aux conflits de la raison métaphysicienne. Cependant, et c'est ici toute l'originalité du présent article, l'enquête transcendantale répondant à la question « Dans quelle mesure les jugements synthétiques *a priori* sont-ils possibles ? », tout en accordant une avancée décisive à la connaissance théorique, n'est pas arrivé à bout des questions fondamentales de la métaphysique qui, dès lors, sont renvoyées à la raison pratique. Rappelons que c'est cette avancée décisive que la connaissance théorique a connue, qui a fait changer le niveau de la philosophie moderne, depuis l'avènement du cogito, pour

la porter à son maximum. Il revient alors à la raison pratique d'assumer la résolution du problème des objets de la métaphysique.

Notre thèse, c'est que, si les objets fondamentaux de la métaphysique n'ont pu trouver leur accomplissement que dans la raison pratique, établissant par là-même que la destinée véritable de la raison pure, c'est sa vocation morale, alors, la raison pratique est le lieu même de la véritable réalisation de la philosophie moderne, en dépit de la contribution révolutionnaire de la *Critique de la raison pure*.

La philosophie moderne en tant qu'activité, se réalise, s'accomplit véritablement entre le devoir et la réflexion dont la pointe avancée est la pensée élargie. Afin de parvenir au souverain bien, Il faut faire ce qui doit te rendre digne d'être heureux, c'est-à-dire, qu'il faut agir d'après l'impératif catégorique comme loi de ta raison. Ma raison détermine ma volonté à l'action morale par le biais de l'impératif catégorique. Celui-ci me commande d'agir en fonction non de mes intérêts sensibles particuliers, mais en fonction de l'humanité comme fin en soi. L'humanité en tant qu'espèce, doit œuvrer à la pensée élargie dans l'effort de réalisation de la liberté (l'impératif) morale en vue de la coexistence pacifiée des libertés aux plans national et international.

De l'activité par la synthèse des jugements de la première *Critique* nous en sommes parvenus à l'activité par le devoir dans la *Critique de la raison pratique* et à l'activité par la réflexion dans la *Critique de la faculté de juger*. Synthèse active par le devoir, synthèse active par le souverain bien pour l'individu et la pensée élargie pour l'humanité entière. Étant entendu que l'homme est celui qui opère l'activité de synthèse, la philosophie moderne est caractérisée d'humanisme. Et c'est précisément parce que Kant est le « Moderne Fondamental », que la substance de sa philosophie que résumant les trois questions critiques, se ramène à la seule question : « qu'est-ce que l'homme ? » Aussi répondons-nous, en définitive, que l'homme est le lieu à partir duquel se décident tous les enjeux de la philosophie, et toutes les réponses apportées à ces enjeux. C'est cela même la modernité.

### Références bibliographiques

COHEN H., 2000, *Commentaire de la « Critique de la raison pure » de Kant*, trad. Éric DUFOUR, Les éditions du Cerf, Paris.

- COHEN H., 2001, *La Théorie kantienne de l'expérience*, trad. Éric DUFOUR et Julien SERVOIS, Les éditions du Cerf, Paris.
- DESCARTES R., 1998, *Œuvres philosophiques*, Tome III, Édition de F. Alquié, Classiques Garnier, Paris.
- DESCARTES R., 1990, *Méditations Métaphysiques*, Le livre de Poche, Paris.
- EISLER R., 1994, *Kant-Lexikon*, trad. Anne-Dominique BALMÈS et Pierre OSMO, Gallimard, Paris.
- GRONDIN J., 1989, *Kant et le problème de la philosophie : l'a priori*, J. Vrin, Paris.
- HEIDEGGER M., 1982, *Interprétation phénoménologique de la « Critique de la raison pure » de Kant*, trad. E. MARTINEAU, Gallimard, Paris.
- HEIDEGGER M., 1953, *Kant et le problème de la métaphysique*, trad. A. DE WAELHENS et W. BIEMEL, Gallimard, Paris.
- HOBBS T., 1982, *Le Citoyen*, trad. Samuel Sorbière, Simone Goyard-Fabre (éd.), GF-Flammarion, Paris.
- HUME D., 1991, *Enquête sur les principes de la morale*, trad. Philippe BARANGER et Philippe SALTEL, GF-Flammarion, Paris.
- HUME D., 1995, *Traité de la nature humaine*, trad. Philippe SALTEL, GF-Flammarion, Paris.
- KANT E., 1980, *Œuvres philosophiques*, Sous la direction de Ferdinand ALQUIÉ, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, volume I, (PI I), Paris.
- KANT E., 1985, *Œuvres philosophiques*, Sous la direction de Ferdinand ALQUIÉ, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, volume II, (PI II), Paris.
- KANT E., 1986, *Œuvres philosophiques*, Sous la direction de Ferdinand ALQUIÉ, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, volume III, (PI III), Paris.
- KANT E., 1990, *Critique de la raison pure*, trad. Jules BARNI revue par P. ARCHAMBAULT, GF-Flammarion, Paris.
- LEIBNIZ G. W., 1875-1890, *Die philosophischen Schriften von G. W. Leibniz*, C. J. Gerhardt (éd.), Berlin.
- MALEBRANCHE N., 1958-1967, *Œuvres complètes*, sous la direction de A. Robinet, Vrin, Paris.

SPINOZA B., 1954, *Œuvres complètes*, R. Caillois, M. Francès, R. Misrahi (eds.), Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Paris.